Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

**Band:** 90 (1981)

Heft: 3

Artikel: Misère des Indiens

Autor: Glauser, Benno

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-682956

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

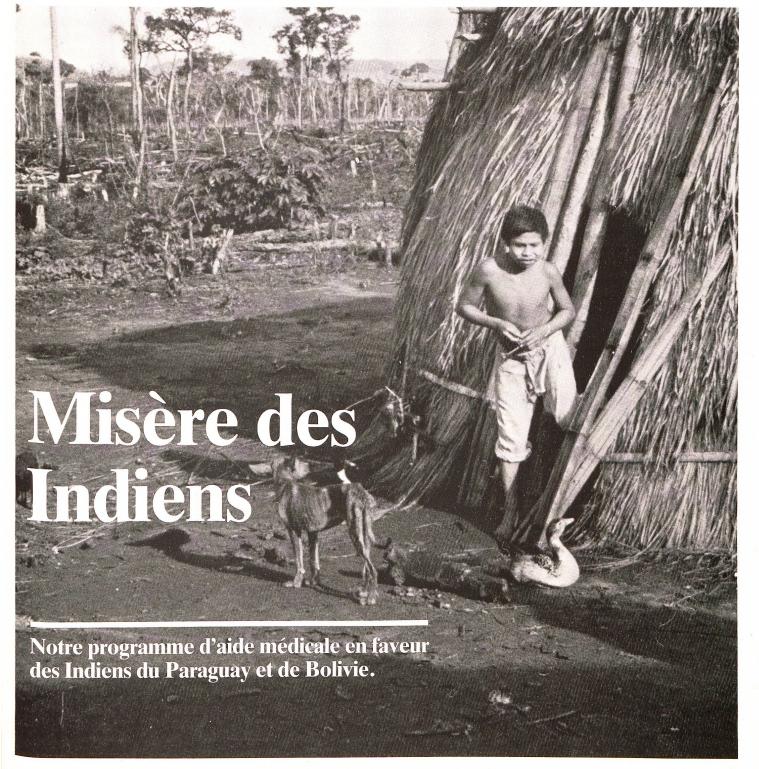
**Download PDF:** 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Dansle monde

Les opérations de secours de la Croix-Rouge suisse





## Le point de départ

L'engagement de la Croix-Rouge suisse au Paraguay remonte au début de l'année 1977; contrairement à ce qu'il advient généralement, cet engagement ne dépend pas d'une intervention consécutive à une guerre ou à une catastrophe naturelle, visant à soulager la détresse de ces victimes. Pourtant, les interventions de la Croix-Rouge suisse au Paraguay, et depuis 1978 en Bolivie, possèdent ce même caractère d'urgence propre aux interventions de secours humanitaires; mais on ne peut rechercher l'origine de cette misère ni dans la guerre ni dans une catastrophe naturelle, si l'on s'en tient à la définition traditionnelle de cet état de faits: il faudrait plutôt lier les deux choses si l'on veut parvenir à établir une définition de cette misère qui accable les Indiens du Paraguay et de Bolivie.

La misère de ces Indiens se résume, en quelques mots, dans le fait qu'ils ne possèdent plus de terres (elles leur ont été enlevées). Et parce qu'ils ont été dépossédés de leur territoire, ils ont en même temps été privés des bases économiques les plus indispensables à leur survie: ils ne sont plus en mesure d'ensemencer le sol ni même de chasser ou de faire des récoltes. Mais, surtout, cela remet également en question les fondements spirituels de leur survie, car leur pays représentait pour ces Indiens non seulement leur cadre de vie, mais encore leur identité, le centre et le sens de leur être le plus profond. Or la perte de leur monde, de leur territoire, signifie pour eux le déracinement, l'instabilité sociale et, finalement, dans de nombreux cas la désintégration des groupes (car isolés, les Indiens ne peuvent survivre). La perte de ces terres les a forcés de plus en plus à se contenter du strict nécessaire pour survivre, ce qui les a entraînés dans une totale dépendance économique. Employé comme ouvrier agricole ou journalier dans des fermes ou des domaines, l'Indien est généralement l'objet d'une totale exploitation, telle qu'un Européen ne pourrait la supporter. Le contact avec la civilisation blanche – résultant trop souvent non pas d'un développement lent et progressif, mais d'un processus précipité,

donc incompréhensible et trop subit pour les Indiens – a commencé à décomposer brutalement toutes les conditions de base de leur existence. Mais c'est aussi leur santé qui a été touchée par cette vague de développement destructrice.

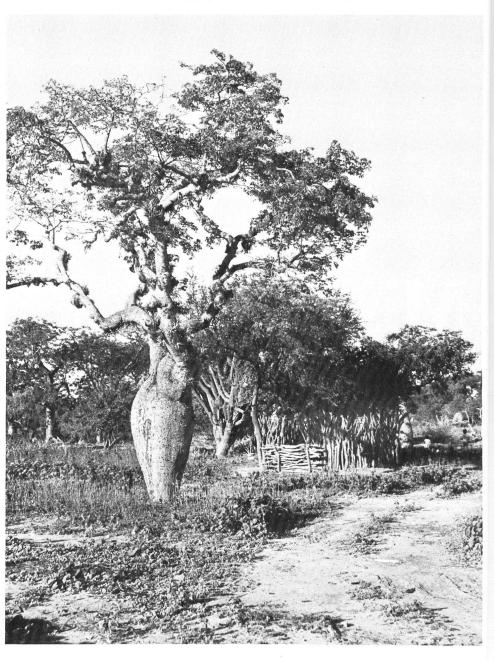
En effet, l'homme blanc a transmis aux Indiens des maladies qui leur étaient totalement inconnues auparavant et contre lesquelles ils ne possédaient aucune défense organique. Et ces maladies les ont frappés dans une période où ils étaient particulièrement vulnérables: la perte de leur territoire, l'insécurité qui en a résulté, et surtout la faim avaient rendu leurs corps plus réceptifs à toutes ces maladies venues de l'extérieur. Voilà, résumée en quelques mots, en trop peu de mots sans

doute, la misère des Indiens.

Bien qu'aucune guerre ne puisse être ici réellement incriminée, jamais pourtant l'homme blanc n'a tenté de se rapprocher de l'Indien dans un dessein pacifique; bien qu'aucune catastrophe naturelle n'intervienne dans le processus que nous venons de décrire, c'est pourtant le mode de vie actuel des Indiens qui les livre aujour-d'hui sans défense à une situation catastrophique qu'ils ne sont pas prêts à affronter et contre laquelle ils ne savent pas se défendre.

Dans ce contexte, on peut donc quand même parler d'une certaine forme d'aide d'urgence apportée dans le cadre d'une catastrophe d'origine humaine et naturelle. Il y a toujours dans l'aide d'urgence un aspect pressant,

Bolivie: arbre au tronc ventru typique de la région d'Izozog.



qui ne peut être différé; cet élément se retrouve ici également: si rien n'est entrepris d'ici cette année pour assurer un territoire à ces Indiens, il sera peut-être trop tard l'année prochaine. Si rien n'est mis en œuvre dès maintenant pour lutter contre la tuberculose ou la rougeole, cela pourrait signifier la mort pour beaucoup dans de brefs délais. Il est tout à fait superflu de parler d'une survie des Indiens en termes de sauvegarde de leur identité ethnique, de peuple, sans en même temps contribuer à établir des conditions propres à assurer, en premier lieu, leur survie physique.

Telles étaient les considérations dont il fallait tenir compte, au moment où la Croix-Rouge suisse s'est engagée dans son intervention au Paraguay et en Bolivie. Mais, du fait que la Croix-Rouge n'intervenait que sur le plan spécifiquement médical, il n'était pas question pour elle d'intervenir pour résoudre ce problème des terres, bien que cela ait été la base de toute aide dans cette situation. Il était cependant tout à fait possible à la Croix-Rouge de combler une lacune concernant le domaine médical. L'intervention d'urgence se doit, dans ce cas également, et malgré les différents ressorts que cela comporte, d'être totale. Le fait de savoir qui apporte son concours dans le domaine médical, qui dans le domaine éducatif, ou qui dans le domaine du recouvrement des terres, n'est pas très important. Ce qui im-Porte davantage, c'est que tous ces domaines soient couverts, si possible dans une certaine harmonie, selon des buts et des critères concordants.

C'est pourquoi on peut très bien affirmer que le domaine spécifiquement couvert par la Croix-Rouge n'est ni le plus important, ni le moins important; c'est une partie d'un tout, une partie qui sans le tout ne signifie rien.

Peut-être cet état de nécessité totale d'une aide d'urgence amène-t-il souvent l'observateur à parler plutôt de «travail de développement» que «d'aide humanitaire à caractère urgent». Cette différence n'est pourtant pas évidente à comprendre au premier abord, bien que les spécialistes de l'aide au développement et de l'aide d'urgence attachent une grande importance à une définition et à une



Paraguay: habitation indienne typique.



Paraguay: champs communautaires. Les Indiens ont toujours exploité leurs champs en communauté; ils cultivent essentiellement le manioc, qui est leur nourriture de base. Dans le cadre de notre programme, nous essayons d'amener les Indiens à cultiver d'autres légumes, dans de petits jardins. Les jardinets et les animaux domestiques sont le domaine des femmes.

différenciation précises de ces deux notions. L'aide humanitaire d'urgence ne devrait-elle pas plus nécessairement être interprétée comme préparation à un processus de développement? Ne devrait-elle pas être également défendable sur le plan d'une évolution politique? Mais si cette intervention d'urgence consiste à apporter une aide non seulement en vue de soulager la misère d'un groupe, mais aussi en vue de développer ce pays sur la base de cette situation d'urgence, ne

perd-elle pas son sens d'aide d'urgence au sens propre de ce terme? Souvent l'observateur s'étonne, à propos de l'intervention de la Croix-Rouge suisse au Paraguay et en Bolivie, que celle-ci soit considérée (pour le moment encore) comme non spécifique d'une tâche incombant à une société de la Croix-Rouge. Peut-être les considérations émises plus haut permettent-elles de répondre à cet étonnement. De tout temps, la tâche de la Croix-Rouge a été d'intervenir là

où il y a de la misère, là où personne n'aide, là où il y a des lacunes. Il y a cent ans, cela concernait le problème des blessés de guerre. Aujourd'hui, ce sont aussi, parmi tant d'autres, les Indiens du Paraguay et de Bolivie qui ont besoin d'aide. Il y a cent ans, la Croix-Rouge ne s'est pas limitée à secourir les blessés des champs de bataille européens; des mesures complémentaires ont été prises, afin d'empêcher, autant que possible, l'apparition de situations d'urgence de ce genre, notamment en élaborant un droit humanitaire dont l'importance revêt aujourd'hui un caractère universel. L'intervention de la Croix-Rouge ne doit plus se limiter aujourd'hui à soulager une misère de caractère primaire. Si, par exemple, une situation d'urgence est engendrée par des inondations causées par un fleuve qui inonde périodiquement ses rives, il s'agira non seulement de reconstruire les habitations des personnes sinistrées, mais aussi de penser à ériger des digues pour ce fleuve. Si, par contre, une telle situation est la conséquence d'un processus de développement destructeur, il faut concevoir une aide intelligente qui dépasse le simple stade de l'aide d'urgence. L'aide d'urgence se transformera ainsi nécessairement en une aide de développement.

## Neutralité et impartialité

Tout comme l'aide d'urgence, cette forme d'aide au développement est «neutre», bien qu'une politique de développement soit à la base, bien qu'on prenne des positions claires visà-vis des origines de la misère ou que l'on doive s'attaquer à la source de tous les maux. Raisons pour lesquelles on formule souvent à l'égard de la Croix-Rouge le reproche de ne plus être neutre. Généralement, lorsqu'on parle de neutralité en tant que principe de la Croix-Rouge, on dit qu'elle favorise ou défavorise un parti en conflit sur la base de la sympathie politique, idéologique ou religieuse qu'elle peut avoir à son égard. L'impartiailité ne fait aucune distinction de nationalité, de race, de religion, de condition sociale et d'appartenance politique. Elle s'applique seulement à secourir les individus à la mesure de leurs souffrances et à subvenir par priorité aux détresses les plus urgentes. Le fait d'ignorer les causes de la souffrance signifie ici trahir le principe de la Croix-Rouge; se taire et tolérer le statu quo dans une telle situation revient à favoriser précisément celui qui a provoqué la souffrance. Si l'aide portée à un groupe va à l'encontre des intérêts d'un autre groupe, qui lui ne se trouve pas en situation d'urgence, l'intervention de la Croix-Rouge ne peut donc pas être dite impartiale, sinon le concept de Croix-Rouge lui-même n'aurait aucun sens.

Ces considérations n'ont pas un caractère simplement théorique. Elles sont appliquées dans la pratique depuis bientôt quatre ans, dans le cadre d'un programme d'aide d'urgence de la Croix-Rouge suisse au Paraguay et en Bolivie; leurs applications ont été éprouvées dans des contextes réels. Peut-être pourraient-elles aussi s'appliquer à d'autres interventions de la Croix-Rouge.

Benno Glauser



(Un compte rendu plus détaillé de notre travail auprès des Indiens du Paraguay et de Bolivie paraîtra dans la rubrique «Dans le monde» d'un prochain numéro.)

# Interventions dans les situations d'extrême urgence

Afrique de l'Est / les réfugiés et la faim

Intervention de la Croix-Rouge suisse dans le cadre du programme de secours de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge:

- Somalie: mise en place de trois délégués pour des distributions;
- Kenya: 5 tonnes de lait entier en poudre pour programme d'alimentation spéciale;
- Ethiopie: 34 tonnes de haricots en conserves;
- Djibouti: mise en place de 3 infirmières et envoi de 21 tonnes de haricots en conserves;
- Ouganda: dons de vêtements.

Algérie / tremblement de terre d'El-Asnam

Vêtements et couvertures pour les camps du Croissant-Rouge algérien.

Mozambique / sécheresse et faim

Contribution en espèces pour acquisition sur place de denrées alimentaires.

Erythrée / guerre de libération

10 tonnes de lait entier en poudre pour alimentation complémentaire de la population civile.

Pologne / aide alimentaire

Envoi de 2000 tonnes de farine pour programme spécial en faveur des personnes âgées.

**Vietnam** / inondations 1980

Mise en place d'un délégué pour la préparation d'un programme de distribution de denrées alimentaires.

Cambodge / aide à la reconstruction

Contribution pour l'acquisition sur place d'étoffes et la fabrication de vêtements par des volontaires de la Croix-Rouge.